

**GUIDE PÊCHE A.A.P.P.M.A.**

# *La Pêche dans L'Infernet-Cadière*

*Ouverture de la Truite le 9 Mars 2019*

*Ouverture du Brochet le 27 Avril 2019*



**EDITION 2019**

Association Agréée pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique de l'INFERNET - CADIÈRE

**N°25**



La Casa<sup>®</sup>

**GRILL • BURGER • PIZZA**

Ccial Grand Vitrolles 13127 Vitrolles

04 42 10 40 40

vitrolles@casapizza.com

Ouvert 6j/7



# Sommaire

Editorial .....	P 4
Calendrier des concours .....	P 5
Informations diverses .....	P 6
Réglementation de la Rivière .....	P 7
Réglementation du Lac .....	P 8
Atelier Pêche Nature .....	P 9
Accès au lac de la Tuilière .....	P 10
Achat et Prix des cartes .....	P 11

AAPPMA de l'INFERNET - CADIÈRE  
Siège : 1507 Bd Marcel Pagnol - 13127 Vitrolles  
Local : Centre Culturel de Fontblanche  
13127 Vitrolles  
Tél. : 04 42 89 06 05  
Fax : 04 42 15 08 04  
e-mail : [infernet.cadiere@neuf.fr](mailto:infernet.cadiere@neuf.fr)

ou

FEDERATION DES BOUCHES DU  
RHÔNE POUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU  
AQUATIQUE  
Tél. : 04 42 26 59 15

**Venez nombreux visiter notre site :**  
**<http://infernet-cadiere.com>**



# DECATHLON

**Rayon Pêche**  
**dépositaire Vente de cartes**  
**INFERNET-CADIÈRE**

**TOUT LE MATÉRIEL EN PÊCHE**  
**MER ET RIVIÈRE**

**VITROLLES**

**Parking Carrefour**  
**Centre Commercial Le Liourat**

**Tél. 04 42 15 10 50**



Luc ROSSI, Président

# ÉDITORIAL

## Bienvenue aux pêcheurs à la ligne

L'année 2019 s'annonce comme les années précédentes dans de bonnes conditions. Le conseil d'administration reste pérenne à ses convictions notamment pour que le pêcheur soit fidèle à son loisir et à son AAPPMA, il faut impérativement que les deux conditions suivantes soient réunies, c'est à dire de l'eau dans nos rivières et des poissons. C'est pour cela que l'association a décidé de continuer à faire des efforts financiers dans les déversements, c'est à dire 500 kg de truites et saumons de fontaine pour l'ouverture de la truite soit un total de 1000 kg pour le mois de Mars, sans compter les déversements qui suivent les mois suivants. Egalement sur le lac de la tuilière ou 500 kg de poissons blancs y seront déversés et cela sans compter les poissons issus des pêches électriques.

Les membres du bureau ont finalisé tous les projets 2016 et une grosse partie des projets 2018 Les projets ont vu le jour grâce au soutien des municipalités de **VITROLLES, DES PENNES MIRABEAU, SAINT VICTORET, de MARIGNANE, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, de la Fédération des Bouches du Rhône pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique ainsi que la fondation du Crédit Agricole Alpes Provence.**

L'AAPPMA reconduit toutes ses manifestations pour 2019

L'AAPPMA offre pour la seizième année, le déjeuner à ses adhérents, le jour de l'ouverture c'est à dire le 9 Mars de 8h30 à 10h30.

Comme toutes les associations, l'AAPPMA est gérée par des bénévoles passionnés qui œuvrent pour la défense des intérêts de la pêche sur ses baux, je ne peux que les remercier pour le travail accompli

Je vous souhaite une bonne année halieutique...

*Le Président,  
Le Conseil d'Administration,  
Le Comité de Soutien.*



# CALENDRIER DES CONCOURS DE PECHE ET MANIFESTATIONS 2019



DATE	LIEU
26/01/2019	ASSEMBLEE GENERALE RDV à partir de 9h30 au local associatif
03/03/2019	CONCOURS DE PECHE au Lac de la Tuilière à VITROLLES Inscription sur place à partir de 7h30.
09/03/2019	OUVERTURE de la PECHE à la TRUITE
17/03/2019	CONCOURS DE PECHE aux RAUMETTES à MARGNANE Inscription sur place à partir de 7h30
31/03/2019	CONCOURS DE PECHE au Canadair à SAINT-VICTORET Inscription sur place à partir de 7h30
27/04/2019	OUVERTURE du BROCHET
12/05/2019	CONCOURS DE PECHE de la ville de MARGNANE secteur la Pharmacie Saint Pierre Inscription sur place à partir de 7h30
25/05/2019	Manche qualificative au championnat départemental jeunes au lac de la Tuilière à VITROLLES Inscription sur place à partir de 13h30
25/05/2019	SAFARI TRUITE sur la CADIERE en deux manches 9H00 – 11H00 14H30 – 16H30 Inscription au Siège de l'AAPPMA à partir de 7h30
01/06/2019	Manche qualificative au championnat départemental jeunes au lac de la Tuilière à VITROLLES Inscription sur place à partir de 14h30
02/06/2019	Journée Nationale de la pêche au lac de la Tuilière à VITROLLES <b>CARTE DE PECHE NON OBLIGATOIRE</b>
30/06/2019	CONCOURS J J LERAY sur le Raumartin au jardin d'enfants au Pas des Lanciers Inscription sur place à partir de 7h30
07/07/2019	CONCOURS DE PECHE A L'AMERICAINE au lac de la Tuilière à VITROLLES Inscription sur place à partir de 7h30
15/09/2019	CHALLENGE INFERNET CADIERE sur la CADIERE Inscription au Siège de l'AAPPMA à partir de 7h30



## L'Art d'une Fleuriste

Nathalie

Toutes compositions florales

*Mariages, naissances, baptêmes,  
deuil, cadeaux, décorations de salles  
et d'églises, style américain*

3 rue Pierre & Marie Curie  
Le Liourat III - 13127 VITROLLES

Tél./Fax 04 42 46 30 13  
Port. 06 14 60 42 47



# Informations diverses

## CALENDRIER DES LACHERS 2019

1620 kg de salmonidés dont 410 kg pour les concours de pêche

### Mars 2019

9 : tous parcours  
23 : tous parcours

### Avril 2019

6 : parcours amont  
20 : parcours aval

### Mai 2019

3 : parcours amont  
18 : parcours aval

### Juin 2019

7 : parcours amont  
21 : parcours aval

**PARCOURS AMONT** : des limites de la réserve (pont rue des pinchinades) jusqu'au pont de Dubois matériaux à Saint-Victoret .

**PARCOURS AVAL** : du pont de Dubois Matériaux à Saint-Victoret jusqu'au pont des Raumettes à Marignane.

## ALEVINAGE D'HIVER

• 2 000 vairons, • 20 000 larves de vairon, • 500 truitelles d'automne,



## CHALLENGE DE L'INFERNET - CADIÈRE

Ce challenge aura pour but de récompenser les 3 premiers pêcheurs de l'année 2019.

### CONDITIONS :

- Participer au moins à un concours de son choix à savoir entre ceux de Marignane (2), du concours de pêche du lac, du Safari truite, de Saint Victoret ou le challenge J.J. LERAY..
- Dès l'inscription à ces concours, 100 points de bonification seront accordés à chaque pêcheur.
- Une bonification supplémentaire de 600 points sera accordée aux participants des 6 concours.
- Classement totalisé sur 6 concours.
- **Les récompenses seront attribuées lors du concours de pêche offert aux pêcheurs qui ont rempli les conditions ci-dessus. Ce concours de pêche aura lieu le 15 SEPTEMBRE 2019**

1<sup>er</sup> 150,00 €  
2<sup>e</sup> 75,00 €  
3<sup>e</sup> 37,00 €



*Dans le cas où ce serait un mineur qui gagne, il aura l'équivalent en bon d'achat.*

## LA RUEE VERS LES CADEAUX

Réservée aux adhérents de l'Infernet-Cadière pour l'ouverture de la truite qui aura lieu le 9 Mars 2019. 20 Truites Baguées (8 dans le Lac, 10 dans la Cadière et 2 dans le Raumartin) seront déversées sur les parcours. Les bagues devront nous parvenir au siège avant le **4 Mai 2019**. Au préalable, les lots seront distribués aux numéros de bague avant l'ouverture de Mars. Cette opération se fera sous contrôle des membres du bureau de l'A.A.P.P.M.A.



## OPERATION GROSSES PRISES

L'AAPPMA organise cette opération dans le but de récompenser le plus gros poisson dans les catégories suivantes pêchés sur les baux appartenant à l'association :

- la truite Fario, le brochet, la carpe, la perche, la tanche et le black bass.

Le vainqueur pour chaque catégorie se verra remettre la carte de pêche 2020 équivalente à celle de 2019.

**L'Association informe ses adhérents que le jour de l'ouverture de la Truite le petit déjeuner leur sera offert de 8 h 30 à 10 h 00**



# REGLEMENTATION DE LA RIVIERE

Il est rappelé que le samedi après le lâcher et les jours de concours :

- Une seule canne comportant un seul hameçon est autorisée.
- Cuillères devons et, tous leurres lancés vifs et poissons morts sont interdits (également pendant la fermeture du brochet).
- Les lieux de concours sont réservés aux seuls participants et ce toute la journée.



## **FERMETURE SUR LA RIVIERE UNIQUEMENT :**

- Du 3<sup>ème</sup> Dimanche de Septembre jusqu'au 2<sup>ème</sup> Samedi de Mars

### **RESTRICTIONS :**



- Pêche interdite tous les jeudis et vendredis du 10 mars au 2 juillet sur tous les parcours autorisés à la pêche du Pont des Pinchinades jusqu'à la limite de salure du BOLMON à MARIIGNANE. (Passerelle en bois, fin de parcours balisé par panneaux). Pêche autorisé toute l'année sur le Jardin des Pescaïres.  
Pêche à l'asticot formellement interdite sur la rivière. Il est interdit de marcher dans l'eau avant le 27 Avril.

### **RESERVE :**

- Sur la rivière, pêche interdite dans la zone de réserve qui se situe de la source de l'Infernet jusqu'à la chute d'eau située au pont du chemin des Pinchinades. Balisage par panneaux.



# REGLEMENTATION DU LAC

Sur le lac de la Tuilière, les Réserves sont balisées par des plots en béton.  
Le chenal d'approvisionnement est classé également en réserve.



**Fermeture les Jeudis et Vendredis  
du 7 Mars jusqu'au 26 Avril 2019.**

**Il est rappelé que le samedi après le lâcher et les jours de concours :**

- Une seule canne comportant un seul hameçon est autorisée.
- Cuillères, devons, et tous leurres lancés vifs et poissons morts sont interdits. (Également pendant la fermeture du brochet).
- Les lieux de concours sont réservés aux participants et ce, toute la journée.

- Pêche du Brochet : du 1<sup>er</sup> Janvier au 27 Janvier inclus et du 27 Avril au 31 Décembre.  
**1 canne pour l'ouverture du brochet (décision prise par le Conseil d'Administration et validée en Assemblée Générale)**

**La pêche à l'écrevisse Américaine  
est ouverte toute l'année aux possesseurs du permis de pêche.**

**Déversement de poissons blancs et carnassiers tout au long de l'hiver.  
Seul le transport des écrevisses vivantes est interdit.**

- 500 kg de gardon
- 70 000 larves de gardon
- 10 000 larves de brochet
- 10 000 larves de carpe

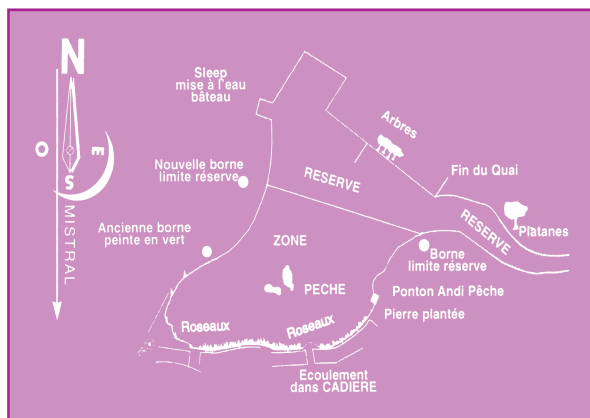
## **Empoisonnement en salmonidés**

- 9 Mars 2019
- 23 Mars 2019
- 6 Avril 2019
- 20 Avril 2019



(Sous condition que le pisciculteur garantisse les commandes effectuées par l'AAPPMA)

## **PLAN DU LAC**



**Le Conseil d'Administration  
a décidé de fermer  
le Lac à la pêche du  
5 au 8 mars 2019 inclus  
pour cause de préparatif  
de l'ouverture.**



# ATELIER PÊCHE NATURE

L'atelier Pêche Nature (ex Ecole de Pêche) existe depuis 20 ans et, initie les jeunes mais aussi les adultes aux joies de la pêche. Celle-ci se compose de 19 cours échelonnés sur 4 mois, dont les dates sont les suivantes :

## Planning pour l'année 2019

MOIS	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<b>JOURS</b>				
Mardi		2		4
Mercredi	13	3		5
Mardi	19			
Mercredi	20			
Mardi	26	16	14	18
Mercredi	27	17	15	19
Mardi			21	
Mercredi			22	
Mardi			28	
Mercredi			29	

Les cours de l'Atelier Pêche Nature sont gratuits et se déroulent :

Le mardi en salle de 18 h 00 à 19 h 30 et le mercredi soit au bord du Lac soit au bord de la Cadière de 14 h 00 à 17 h 00.

L'école de Pêche est ouverte à tous.

Pour plus de renseignements contactez le siège de l'AAPPMA au 04 42 89 06 05

*Ouvert du Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.*



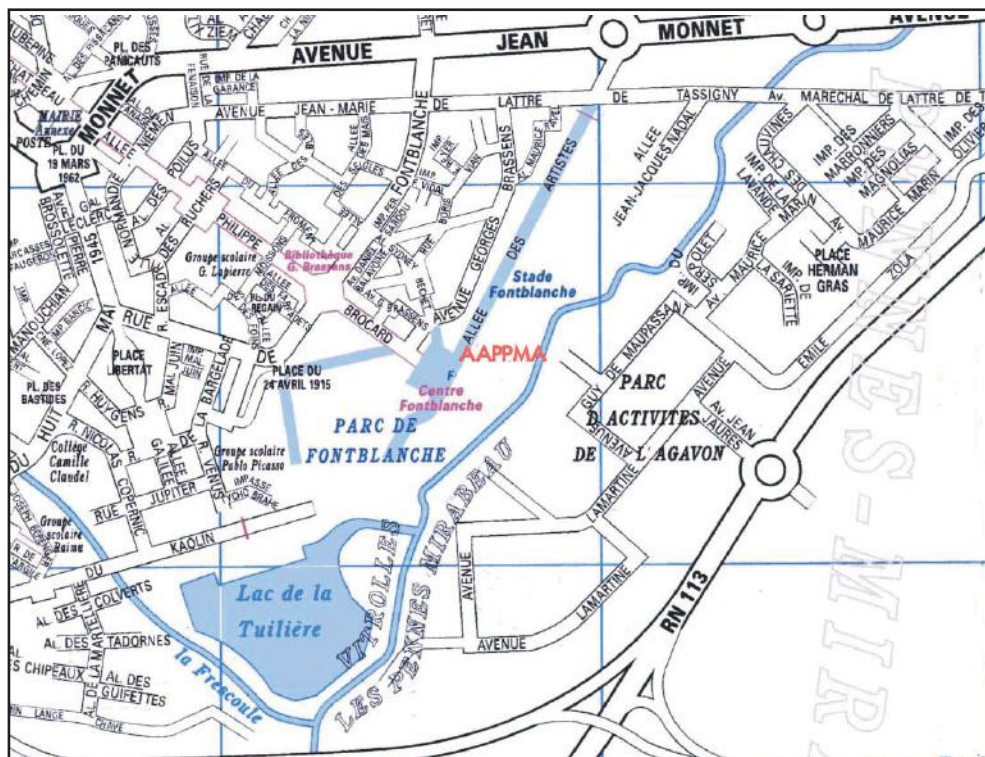
Avoir la carte de  
Pêche 2019  
de l'Infernet - Cadière



# ACCES AU LAC DE LA TUILLIERE

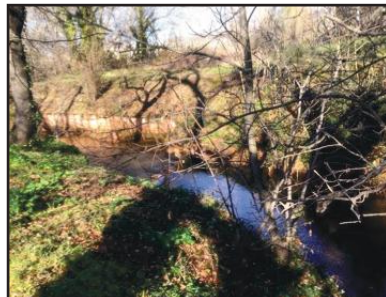
Point GPS = 43° 25' 11.42" N 5° 16' 35.15" E

Prendre par l'Avenue Jean-Marie De Lattre de Tassigny direction domaine de Font Blanche et le Restaurant du Lac



# INFORMATIONS

Votre Association a mis en place sur la Cadière, des seuils rustiques et des aménagements en sous berge (aménagements piscicoles). Conformément au Règlement Intérieur, il est formellement interdit de marcher dessus ces ouvrages pour traverser la rivière. Toute personne prise en infraction fera l'objet de poursuite. Ces aménagements ont d'autres vocations (caches à poissons, frayères, maintien en eau des sous berges etc...).



## EN CAS DE POLLUTION OU DE BRACONNAGE

### PRIERE DE PREVENIR SANS RETARD, SOIT :

- Le siège de la Fédération Départementale de Pêche - Tél. : 04.42.26.59.15
- La Police Nationale la plus proche - Tél. : 17
- Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (C.O.D.I.S.) - Tél. : 18
- L'A.A.P.P.M.A. de l'INFERNET - CADIÈRE - Tél. : 04.42.89.06.05

## PRIX DES CARTES DE PECHE AAPPMA 2019

- Carte de pêche interfédérale : 96 €
- Carte de pêche adulte sans CHI : 74 €
- Timbre CHI : 30 €
- Carte de pêche personne mineure : 20 €
- Carte découverte de 8 à 12 ans : 6 €
- Carte découverte - 8 ans : 1 €
- Carte découverte femme : 33 €
- Carte de pêche handicapée : 42 € (*pour 80% et+*)
- Carte journalière : 17 €
- Carte vacances (7 jours) : 32 €

### RAPPEL :

Pour pratiquer la pêche à l'anguille, il faut demander à votre fédération ou AAPPMA, le carnet de prélèvement. Tout pêcheur qui ne sera pas détenteur de celui-ci et pris en infraction, fera l'objet d'une contravention de 5ème classe.

Tout carnet doit être transmis en fin d'année à votre AAPPMA ou à la fédération, celle-ci le renverra à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Charles  
& Karine **Traiteur**

Paëlla  
Plats à Emporter

**06 08 21 27 21**



Livraison à Domicile

**06 08 21 27 21**

CE - Associations - Mariages - Baptêmes - Réceptions...

## **RAPPEL DES MODIFICATIONS** **CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ;**

Les tailles de capture de certains carnassiers ont changé, c'est-à-dire :

Le Brochet est passé de 0,50 cm à 0,60 cm

Le Sandre est passé de 0,40 cm à 0,50 cm

En ce qui concerne les quotas journaliers :

**Trois prises par jour par pêcheur** pour les carnassiers dont deux brochets maximum

**Six prises par jour par pêcheur** pour les salmonidés (truites arc-en-ciel, fario et saumon de fontaine).